

Proposition de répartition de budget au sein des programmes de la mission « Sport, jeunesse et vie associative »

La présente proposition a pour objet de renforcer les dispositifs en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire en maintenant les crédits demandés au titre du « programme 163 « Jeunesse et Vie associative » issus du Projet de loi de finances pour 2025.

I. Les modifications du budget « Sport, jeunesse et vie associative » portées par le Sénat

Le projet de loi tel que porté par le Gouvernement allouait au programme « Jeunesse et vie associative » pour 2025 une enveloppe de **937 301 987 euros** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

A l'occasion de l'examen du texte devant le Sénat, les parlementaires ont procédé à plusieurs réaffectations entre les programmes de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » par le biais d'amendements adoptés :

- Amendement n°II-3

L'amendement n° II-3 de la commission des finances présenté par M. JEANSANNETAS réduit de 100 millions d'euros les crédits de l'action 06 « Service national universel » du programme « Jeunesse et Vie associative ».

Le Sénat constate qu'après cinq ans d'expérimentation, le service national universel n'apporte pas une plus-value suffisante en comparaison des autres politiques d'engagement de la jeunesse pour justifier la poursuite de son déploiement.

- Sous-amendement n° II-2090 de l'amendement n°II-3

Présenté par M. SAVIN, cet amendement réaffecte une partie des crédits alloués au service national universel pour un montant de 80 000 000 euros dans les autorisations d'engagement et les crédits de paiement du programme « Sport ».

- Amendement n°II-1288

L'amendement présenté par Mme FÉRET et M. CHANTREL fait basculer 2 500 000 euros du programme n° 219 « Sport » au programme n° 163 « Jeunesse et vie associative » afin d'augmenter les moyens nécessaires au déploiement sur l'ensemble du territoire du dispositif Guid'Asso.

- Amendement n° II-1163

L'amendement présenté par le Gouvernement transfère 20 millions euros sur les 100 millions d'euros prélevés sur l'action 06 « Service national universel » au nouveau programme n° 385 « Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 ».

A la suite de ces modifications retenues dans le texte adopté par le Sénat le 23 janvier 2025, il s'ensuit que le programme « Jeunesse et vie associative » s'en retrouve amputé d'une partie de son budget, qui s'élève désormais à **839 801 987 euros**.

II. L'impérieuse nécessité de maintenir le « programme 163 « Jeunesse et Vie associative »

Si le maintien du budget initial de **937 301 987 euros** accordé au programme « Jeunesse et vie associative » s'avérait impossible compte tenu du nouveau programme n° 385 « Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 », un plancher budgétaire de **917 301 987 euros** est alors sollicité afin d'assurer la continuité du programme n° 163.

Au regard de la suppression prévisible du service national universel, il est proposé de réorienter une partie du budget alloué à l'action 06 « Service national universel » vers l'action 02 « Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire » afin de prendre en charge les mesures nécessaires pour soutenir les projets en faveur de la jeunesse et de l'engagement.

Ces crédits, qui avaient connu une augmentation modeste pour laquelle il faut prendre en compte l'inflation, sont primordiaux pour continuer de proposer des parcours d'engagement citoyen. De même, ils contribuent à octroyer les moyens nécessaires au Comité de filière de l'animation lui permettant de pérenniser ses travaux.

En ce sens, **l'[avis](#) présenté au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation sur le projet de loi de finances pour 2025 en date du 23 octobre 2024 sollicitait le renforcement des moyens alloués à l'action 02 et appelait à réinvestir les crédits du service national universel dans d'autres dispositifs en faveur de la jeunesse.**

Cet avis qui met en lumière l'atonie des dispositifs de l'action 02 du fait d'un manque de soutien financier, souligne l'importance de l'éducation populaire, « puissant levier d'émancipation qui souffre d'une perte d'attractivité ».

L'analyse de la commission des affaires culturelles et de l'éducation fait ressortir la crise que subit de plein fouet le secteur de l'animation, secteur pourtant crucial pour développer l'engagement citoyen des jeunes dans la société civile et renforcer le vivre ensemble.

Il y a lieu de rappeler que la formation du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) a entre autres comme objectifs de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité et l'égalité entre les femmes et les hommes, de sensibiliser aux conduites addictives ou aux comportements à risque, notamment ceux liés à la sexualité et de prévenir les violences sexistes et sexuelles et du harcèlement ([Article 9](#) de l'arrêté du 15 juillet 2015).

Cette réaffectation du budget permettrait ainsi de répondre aux enjeux visés par le service national universel, tout en s'appuyant sur des dispositifs existants et éprouvés.

Par conséquent, afin d'assurer des politiques en faveur de la jeunesse pérennes et constructives, il apparaît justifié d'accorder une enveloppe à hauteur de **917 301 987 euros**, à minima, au programme « Jeunesse et vie associative », avec une réorientation d'une partie des budgets relevant de l'action 06 « Service national universel » vers l'action 02 « Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire ».

En tenant compte du projet de loi de finances adopté par le Sénat en première lecture le 23 janvier 2025, il est proposé ce qui suit.

Répartition par action des crédits de paiement du programme 163 « Jeunesse et vie associative » (en millions d'euros)

Action	Crédits ouverts en LFI 2024	Crédits demandés en PLF 2025
Action 01 – Développement de la vie associative	57,88	55,59
Action 02 – Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire	164,34	233,47
Action 04 – Développement du service civique	518,80	599,96
Action 06 – Service national universel	160,05	28,29
Total	901,07	917,30

Répartition du budget au sein des programmes rattachés à la mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Sport dont titre 2		77 500 000		77 500 000
Jeunesse et vie associative dont titre 2	77 500 000		77 500 000	
Jeux olympiques et paralympiques 2024				
TOTAL				
SOLDE	+ 77 500 000		+ 77 500 000	

Sport, jeunesse et vie associative	1 635 213 286	1 567 856 919
Sport	694 658 299	593 149 632
<i>dont titre 2</i>	132 382 134	132 382 134
Jeunesse et vie associative	917 301 987	917 301 987
<i>dont titre 2</i>	27 324 000	27 324 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	3 253 000	48 205 300
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 (<i>ligne nouvelle</i>)	20 000 000	9 200 000